



Le 11 avril 2013

Le Maire

à

**PARLEMENT EUROPEEN
Commission des Pétitions
B – 1407 BRUSSELS**

A l'attention de Mme la Présidente

N/Réf. : II – PW/L

Objet : Pétition n° 0357/2012 émise par le collectif

« Nappe phréatique en danger – Destocamine »

Madame la Présidente,

Par courrier du 27 mars 2013 vous m'avez fait parvenir, pour avis, la pétition citée en objet.

En réponse à votre demande, je vous transmets les motions prises par le Conseil Municipal du 07 février 2005 traduisant la ferme opposition des élus communaux à l'enfouissement définitif des déchets stockés et celle du 05 février 2013 réaffirmant la position de la Ville de Wittelsheim qui demande le retrait total des déchets en application du principe de précaution.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.



**Denis RIESEMANN
Maire**

P.J. : 2

Copie : Mme Josiane KIEFFER

Ja B17

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

MARDI 5 FEVRIER 2013

Sous la Présidence de Monsieur Denis RIESEMANN, Maire

Conseillers élus : 33 Conseillers en fonction : 33 Conseillers présents : 29 présents + 4
procurations

Présents :

M. Denis RIESEMANN, M. Yves GOEPFERT, Mme Marie-Bénédicte HARTMANN/WEISS, M. Alain ROUCHER-SARRAZIN, Mme Patricia GRIENEISEN/BAUMEISTER, M. Maurice MACK, Mme Christine HAEGELEN/DHALLENNE, Mme Liselotte PETER/HURST, Mme Audrey VOGEL, Mme Rose-Marie WAECHTER/BECK, M. Christophe HERRBRECHT, M. Claude SADKO, Mme Mina EL AMRANI/EL MAYSOUR, M. Thierry RAUBER, Mme Brigitte RUPPE/SETTE, M. Claude WEISS, Mme Pascale KOBEDZA/ZIMMERMANN, Mme Yolande SMOLAREK/STEINER, Mme Marie-Claire ENGLER/DUBEL, M. Alain CEVIK, Mme Marie-Thérèse WIOLAND/JOGA, M. Serge PORTA, M. Jean-François MANN, Mme Anna PARISI/CONSIGLIO, M. Jean-Luc KREITNER, M. Daniel KIEFFER, Mme Marie-Jeanne MEROTTO/TAUREAU, M. Pierre RICHERT, Mme Nicole CARQUIN/JOSTE.

Procurations :

M. Sélim NEMOUCHI à Mme Patricia GRIENEISEN/BAUMEISTER
M. Jean-Louis SPAETY à M. Alain ROUCHER-SARRAZIN
M. Patrice DUDACZYK à Mme Marie-Bénédicte HARTMANN/WEISS
M. Éric METZ à M. Claude SADKO

Point n°10. STOCAMINE

A l'occasion de la réunion de la CLIS de STOCAMINE du 17 décembre 2012, M. Alain PERRET, Préfet du Haut-Rhin, a annoncé la décision de l'Etat, de procéder au seul retrait des déchets mercuriels et arséniés et de maintenir au fond, le reste des déchets.

Les déchets mercuriels et arséniés représentent environ 10 000 tonnes sur les 40 000 tonnes de déchets stockés au fond de la mine Joseph Else.

L'Etat a inscrit une enveloppe de 100 millions d'euros dans la loi de finance 2013-2015, afin de financer le déstockage des déchets précités.

Le déstockage pourrait débuter au quatrième trimestre 2013.

Lors de la CLIS du 17 décembre 2012, M. le Maire a rappelé que depuis l'incendie du 10 septembre 2002, la Ville de Wittelsheim demande le retrait total des déchets, en application du principe de précaution.

Les élus locaux présents à la CLIS, ont unanimement exprimé leur mécontentement vis-à-vis de la décision de l'Etat de ne procéder qu'à un retrait partiel des déchets, rappelant que seul le retrait total permettra de supprimer tout risque de pollution de la nappe phréatique.

M. le Préfet du Haut-Rhin a également annoncé la transformation de la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) en Commission de Suivi de Site (CSS), ce qui ne modifie pas foncièrement son fonctionnement.

En outre, par courrier du 23 janvier 2013, Mme Josiane KIEFFER, membre du collège « riverains » de la CLIS, a informé M. le Maire qu'une visite de l'ancien site de stockage souterrain de déchets chimiques de St. URSANNE en Suisse, sera organisée par les élus et les associations membres de la CLIS, le 16 février 2013.

Dans son courrier du 23 janvier 2013, Mme Josiane KIEFFER sollicite la prise en charge des frais relatifs à ce déplacement par le GIP Joseph Else, soit 900 € environs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte de la décision de l'Etat annoncée lors de la CLIS du 17 décembre 2012, de ne procéder qu'à un retrait partiel des déchets enfouis dans la Mine Joseph Else,
- de réaffirmer la position de la Ville de Wittelsheim qui demande le retrait total des déchets en application du principe de précaution,
- d'autoriser M. le Maire à prendre en charge les frais relatifs au déplacement prévu par les élus et les associations membres de la CLIS sur le site de St. URSANNE en Suisse soit 900 € environs, dans le cadre du GIP Joseph Else, à condition que le Préfet du Haut-Rhin, Président de la CLIS donne son accord dans le cadre de la Mission de la CLIS : volet « informations ».

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	12 FEV. 2013
	Publication	08 FEV. 2013

Maire de Wittelsheim



POUR LE MAIRE,
l'Adjoint délégué
Patricia BAUMEISTER-GRIENEISEN

Pour extrait conforme
Denis RIESEMANN
Maire

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

Séance du 7 FEVRIER 2005
Sous la Présidence de Monsieur Denis RIESEMANN, MAIRE.

Conseillers élus : 33 Conseillers en fonction : 33 Conseillers présents : 24 + 3 procurations

Présents :

M. RIESEMANN Denis, M. GOEPFERT Yves, M. ROUCHER-SARRAZIN Alain, Mme RULLEAU/PICAUT Françoise (à partir du point 2), Mme TRAUTH/TEJEDA Clarita, Mme HITTER/HAFFNER Marie France, Mme WEISS/HARTMANN Marie-Bénédicte, Mme BAUMEISTER/GRIENEISEN Patricia (du point 1 au point 3 inclus), Mme BECK-WAECHTER Rose-Marie, M. BOEGLIN Pierre, Mme DHALLENNE/HAEGELEN Christine, Mme DUBEL/ENGLER Marie-Claire, Mme EL MAYSOUR/AMRANI Nina, Mme HURST/PETER Liselotte, Mme KNAFEL/SCHWALLER Marianne, M. KREITNER Jean-Luc, Mme LAVENS/BARATTA Anna, M. LE FLO DE KERLEAU Michel, M. METZ Eric (à partir du point 2), Mme PAYEN/KOPF Eveline, M. RAUBER Thierry, M. SADKO Claude, M. SPAETY Jean-Louis, M. VOGT Pierre (à partir du point 2), M. WALTISPERGER Luc.

Procurations :

- ◆ M. Maurice MACK (à M. Denis RIESEMANN)
- ◆ M. Patrick ALMERT (à M. Alain ROUCHER-SARRAZIN)
- ◆ Mme Patricia BAUMEISTER (à M. Yves GOEPFERT) à partir du point 4

=====

POINT 10 – DEVENIR DU SITE DE STOCAMINE
MOTION

M. Denis RIESEMANN, Maire, expose :

« Dans un article paru dans les Dernières Nouvelles du Lundi 31 Janvier 2005 avec pour titre « Mines de Potasse d'Alsace : Objectif atteint », M. Bernard ROLAND évoque STOCAMINE et précise que le décret scellant le sort de ce stockage de déchets ultimes serait en pleine préparation.

STOCAMINE fait figure d'épine dans le pied des MDPA qui assurent « ne pas prendre position ».

Je vous rappelle la position qui a été prise lors de la Conférence de Presse du 22 Novembre 2004 qui a fait suite à la réunion de la CLIS du 10 Novembre 2004 pour la commune de WITTELSHEIM :

- la surveillance du site et le maintien en sécurité de l'installation tels que prévus à l'arrêté préfectoral (article 6.2), ceci constituant la troisième solution à envisager en dehors du destockage actuellement impossible au niveau technique, ou de la fermeture définitive qui ne peut être que refusée
- par voie de conséquence, la possibilité d'un projet muséologique avec descente au fond de la mine.

Compte tenu de la prise de position des MDPA (respectivement l'Etat) qui sont aujourd'hui seuls propriétaires de la Société STOCAMINE et après avoir pris connaissance de la visite de M. DEVEDJAN, Ministre de l'Industrie qui est aujourd'hui à MULHOUSE et à CERNAY, je suis immédiatement intervenu auprès de nos parlementaires et du Président de la CCI pour demander qu'il soit tenu compte de l'expression de volonté de WITTELSHEIM de voir ce site surveillé.

J'ai été reçu cet après-midi par le Conseil Technique de M. DEVEDJAN, Monsieur TESSIER.

J'interviendrai également auprès de toutes les instances départementales, régionales et nationales pour que la Ville de WITTELSHEIM obtienne gain de cause ».

Au vu de ces éléments et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins 2 abstentions, Mme Marianne KNAFEL/SCHWALLER, M. Pierre BOEGLIN, Mme Françoise RULLEAU/PICAUT, ne prenant pas part au vote :

- exige la réalisation des expertises qui ont été ordonnées par la CLIS pour connaître avec exactitude la nature des produits effectivement stockés sur le site de STOCAMINE
- constate que les experts n'ont jamais eu accès au bloc 15 en raison de l'instruction pénale en cours – les experts juridiques ayant priorité – et n'ont jamais été mandatés par la Préfecture pour procéder à l'expertise de tout le stockage depuis l'incendie
- exige aujourd'hui que les experts désignés par la CLIS accomplissent l'intégralité de la mission d'expertise qui leur a été confiée, à savoir l'expertise de tous les produits du site STOCAMINE, en sus du bloc 15 qui a été sinistré
- demande à STOCAMINE, respectivement les MDPA, et à ceux qui nous gouvernent, d'écarter la solution envisagée de l'enfouissement définitif
- dit que cette hypothèse ne sera pas acceptée par la Ville de WITTELSHEIM et ne saurait être acceptée par la population à qui est imposée une solution inacceptable
- demande fermement l'application de la troisième solution, à savoir la surveillance du site et le maintien en sécurité de l'installation par les mineurs.

Pour extrait conforme



Denis RIESEMANN
Maire

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Reception par le représentant de l'Etat 11 FEV. 2005
	Publication - Notification 11 FEV. 2005

Le Maire



POUR LE MAIRE,
l'Adjoint délégué
Alain ROUCHER-SARRAZIN